

Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Direction de l'eau et de la biodiversité

Arrêté du 18 avril 2016 portant nomination des membres du conseil d'administration du Centre technique de matériaux naturels de construction (CTMNC) pour la période 2016-2018

Le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,

Vu les articles L. 521-1 à L. 521-13 du code de la recherche fixant le statut juridique des centres techniques industriels (CTI);

Vu la loi n° 48-1228 du 22 juillet 1948 fixant le statut juridique des centres techniques industriels, et notamment les alinéas 5 et 6 de l'article 4;

Vu l'arrêté du 31 décembre 1957 portant création du Centre technique des tuiles et briques (CTTB);

Vu l'arrêté du 20 février 2007 portant reconnaissance du Centre technique de matériaux naturels de construction pour les secteurs de la terre cuite et des roches ornementales et de construction (CTMNC);

Vu les statuts du Centre technique de matériaux naturels de construction (CTMNC), et notamment l'article 6 précisant la composition du conseil d'administration (CA),

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil d'administration du Centre technique de matériaux naturels de construction :

Au titre du collège des représentants des chefs d'entreprise

Gilles Bernard.
Roland Besnard.
Didier Brosse.
Adrien d'Auriol.
Pierre Jonnard.
Francis Lagier.
Christophe Lagrange.
Bertrand Lanvin.
Hervé Pétard.
Constant Meyer.
Florence Petit.
Philippe Robert.
Christian Schieber.
Jean-Louis Vaxelaire.
Eric Weiland.

Au titre des représentants du personnel technique

Aurélien Cortier.
Laurent Delias.
Sylvie Febvret.
Serge Gonzales.
Marc Verdeil.

*Au titre des personnalités représentant l'enseignement technique supérieur
ou particulièrement compétentes, soit au titre des secteurs intéressés, soit au titre des usagers*

Charles Baloche.

Julien Beideler.

Jérôme Degueurce.

Claude Gargi.

Dominique Métayer.

Claire Peyratout.

jusqu'à l'expiration de la durée du mandat, fixée au 31 décembre 2018.

Article 2

Le directeur de l'eau et de la biodiversité est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 18 avril 2016.

Pour le ministre et par délégation :
Par empêchement du directeur général
de l'aménagement, du logement et de la nature,
Le directeur de l'eau et de la biodiversité,
F. MITTEAULT